



Département du Nord  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

**Date de convocation**

\*\*\*

30 MARS 2023

**Date d'affichage**

\*\*\*

30 MARS 2023

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-23-19

**Objet**

\*\*\*\*\*

Adhésion à l'Agence  
de Développement  
et d'Urbanisme  
Sambre Avesnois  
Hainaut Thiérarche.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>er</sup> adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Héléne MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.  
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.  
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves NAVA

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 avril 2023**

**Vu** la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), suivant laquelle il est désormais possible pour l'Etat et les collectivités territoriales de s'associer aux agences d'urbanisme pour des missions de suivi des évolutions urbaines et ainsi participer à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement dans le cadre des projets d'agglomération.

Créée en 1974, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre devenue Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, est une association issue de la loi de 1901 intervenant auprès des collectivités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et bailleurs sociaux de l'Arrondissement Sambre-Avesnois. Elle intervient dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique, du développement social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'ADU exerce une fonction d'observation et d'analyse des phénomènes urbains et périurbains, offrant ainsi une vision d'ensemble du fonctionnement et du développement du territoire. Elle développe des missions d'ingénierie, de conseil, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mène des études préalables aux projets d'aménagement ou de développement des communes ou structures intercommunales.

**Vu** les statuts de l'Agence de Développement et d'Urbanisme-Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)

**Considérant** l'intérêt pour la ville de Marly de prendre part au programme partenarial d'activités de l'ADU, lui permettant de bénéficier d'une assistance technique en matière de développement et d'urbanisme et considérant les conditions d'adhésion des membres :

- Aucune cotisation à ce jour,
- Subvention municipale versée en fonction de l'intérêt porté au programme de travail,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Agence de Développement et d'Urbanisme - Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU),
- De désigner Monsieur le Maire, ou son représentant, pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette adhésion.

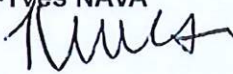


le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**-ADOPTÉ la proposition.**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Yves NAVA**



Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....

**le Maire**

**Jean-Noël VERFAILLIE**

